

**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire - Gérant

## ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois.	13.50
» » Six mois.	26.»
» » Un an.	50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste  
en sus.

Le prix des Abonnements est payable  
d'avance. — Tout abonnement continué,  
jusqu'à réception d'avis contraire.

## BOURSE DE PARIS

25 OCTOBRE

3 0/0.	65 65
4 1/2.	95 10
Emprunts (5 0/0).	104 85
26 OCTOBRE	
(Service gouvernemental)	
3 0/0.	65 65
4 1/2.	95 10
Emprunts (5 0/0).	104 80

Un moment où nous mettons sous pression  
nous n'avons pas encore reçu les autres cours  
de jour.

(Service particulier du Journal de Roubaix):

Actions Banque de France	3852 00
» Société générale	563 00
» Crédit foncier de	
France	920 00
» Chemins autrichiens	608 00
» Lyon	977 00
» Est	588 00
» Ouest	605 00
» Nord	1175 00
» Midi	698 00
» Suez	722 00
6 0/0 Péruvien	56 18
Actions Banque ottomane (ancienne)	470 00
» Banque ottomane (nouvelle)	600 00
Londres court	25 21
Credit Mobilier	172 00
Taxe	28 70

DEPÉCHES COMMERCIALES  
(Service particulier du Journal de Roubaix):

New-York, 23 octobre  
Change sur Londres 4.79; change  
sur Paris, 5.23  
Valeur de l'or 1134/4  
Café good fair, (la livre) 20 1/4  
Café good Cargoes, (la livre) 20 3/4  
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>  
représentants à Roubaix par M. Bulteau-Dess  
bennet.

Havre, 26 octobre.  
Cotons: Ventes 800 b. Petite de  
mande, prix soutenus.

Liverpool, 26 octobre  
Cotons: Ventes 8,000 b. Marché sans  
changement.

New-York, 26 octobre.  
Cotons: 14 1/4.  
Recettes de 3 jour 63,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 25 octobre  
Cotons: Ventes 12.000 b., Marché sans  
soutenus.

Havre, 25 octobre.  
Cotons: Ventes 900 b., faciles low  
louisiane flottant 85,50.

New-York, 25 octobre.  
Cotons: 14 1/8. Orléans 87,50  
Recettes: 20,000 b.

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 27 OCTOBRE 1875.

— 55 —

## LE PARDON DU MOINE

PAR RAOUL DE NAVERY.

XVIII.

## LE PRÉSENT DU ROI.

(Suite).

Il décorera une salle du palais, dit le Roi.

Votre Majesté me comble, dit Alonso.

Et cependant, je le vois, vous ne  
vous tenez pas pour satisfait?

Je l'avoue.

Que vous faut-il encore?

Votre Majesté connaît mon passé,  
elle sait dans quelle circonstance j'ai  
quitté Grenade...

Eloignez ces souvenirs, Alonso,  
de grâce!

Au contraire! je me dois, et je  
dois aux autres de ne jamais les effacer  
de ma mémoire... Quand Sébastien  
Lhano y Valdez tomba sous mon épée,

## JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL &amp; COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

**ALFRED REBOUX**

Propriétaire - Gérant

## INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames: " " " 30 c.  
Faits divers: " " " 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonne  
ments d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont  
reçus à Roubaix, au bureau du journal,  
à Lille, chez M. QUARES, librairie, Grande  
Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LAPITTE  
et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à  
l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX 26 OCTOBRE 1875.

## Bulletin du jour

La Patrie signale un fait beaucoup plus grave qu'il ne paraît tout d'abord et qu'il n'a pas sans doute même à celui qui en est l'auteur. M. Jules Ferry s'est marié lundi. M. Ferry, en sa qualité de républicain radical, est libre-penseur. L'un n'a plus sans l'autre désormais. C'est le stigmate obligé. Aussi l'ancien et funeste maire de Paris pendant le siège a-t-il jugé que c'était assez de se marier au civil, ce qui nous permet de conclure que si M. Ferry a des enfants, ils seront grotesquement baptisés au civil, ce qui n'a pas de sens, et que l'odieuse fosse civile attend lui et tous les membres de sa famille.

M. Jules Ferry n'est plus ni maire de Paris du 4 septembre, ni ambassadeur de M. Thiers, mais simple député; il est libre de sa conscience et maître de prendre la responsabilité de tous ses actes. Mais que dire de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat aux Sceaux de France, qui a été l'un des témoins de M. Jules Ferry dans cette opération civile?

M. Bardoux est fonctionnaire, il a été plus que fonctionnaire, il a dans les hautes sphères du pouvoir des attributions délicates et supérieures; il tient sous sa main et sous son autorité déléguée toute la magistrature de France; il est appelé à dicter, ou à contresigner des ordres qui mettraient les opinions anti-religieuses qu'il vient d'afficher en contradiction formelle avec les principes que le ministère de la justice a la mission de sauvegarder.

Comment M. Bardoux a-t-il pu oublier que dans les tribunaux, dans les salles des cours d'assises, le premier objet qui frappe le regard et donne à ces lieux leur solennité est l'image du Christ dont il a aidé M. Jules Ferry à l'existence? Comment M. Bardoux a-t-il pu oublier que si quelque témoin refuse de prêter serment devant ce Christ, ou que si quelque main sacrilège lui insultait, le ministre de qui il relève ou lui-même peut-être serait tenu d'ordonner et dans tous les cas à approuver les poursuites contre ce témoin ou contre ce sacrilège? Comment encore M. Bardoux a-t-il pu oublier que, pendant bien des années, le ministère de la justice a été en même temps le ministère des cultes et le peut redévenir? De tels souvenirs sont attachés à la table même sur laquelle il travaille.

M. Bardoux donc incontestablement manqué aux convenances les plus élémentaires, dit la Patrie. Ce qui n'est qu'un cas de conscience chez M. Jules Ferry, chez lui devient un scandale public et une compromission pour le gouvernement dont il fait partie.

Des mairies, des adjoints ont été révoqués pour avoir assisté à des enterrements civils. Un colonel faisant tourner bride à ses cavaliers pour ne rendre point les honneurs militaires à un défuncte se faisant enterrer civilement a été approuvé par ses chefs. Le mariage est, comme l'enterrement, une solennité imposante. Blesser à ce propos les convenances et insulter à la foi de la très grande majorité des Français, c'est trop de la part d'un fonctionnaire de l'importance de M. Bardoux.

Si nous en croyons l'Agence Havas, c'est à tort que l'on prétend faire considérer M. Dufaure comme l'un des ins-

pirateurs de la récente note des Débats, dont il est si fort question depuis deux jours. M. Dufaure n'a point l'habitude de faire des confidences à la presse sur ses projets. Il les expose lui-même. Quant à M. Léon Say, l'avocat le plus accrédié est que M. le ministre des finances est resté étranger à la rédaction de la note du Journal des Débats ainsi que l'exigeaient les convenances. M. Say ne pouvait vouloir attaquer par une voie détournée la politique de M. Buffet qu'il est à même de critiquer directement tous les jours, au sein du conseil.

La circulaire suivante vient d'être adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur :

« Monsieur le préfet,  
» Je suis fréquemment saisi de propositions tendant à changer la dénomination des voies publiques de certaines villes, pour leur attribuer des noms de personnes.

» Ces propositions, qui ont le caractère d'hommages publics, ne peuvent, vous le savez, être mises à exécution qu'en vertu d'un décret spécial, conformément au principe posé par l'ordonnance du 10 juillet 1816, qui sonnent à la sanction préalable du gouvernement toute décision des corps municipaux tendant à donner des témoignages de reconnaissance publique.

» Je suis loin de blâmer le sentiment qui porte les municipalités à perpétuer le souvenir de services rendus soit au pays, soit à la commune; je crois néanmoins utile de signaler certains écueils.

» Un de mes prédécesseurs, par une circulaire du 10 février 1856, les avait déjà prévenues qu'il ne saurait donner aucune suite aux demandes tendant à faire approuver des témoignages de reconnaissance publique décernés à des personnes vivantes et, plus spécialement, à des fonctionnaires en service.

» Même parmi les personnalités décadées, il en est sur lesquelles l'histoire ne s'est pas encore prononcée, et dont la vie ou les œuvres trop rapprochées de nos donneurs lieu à des appréciations divergentes. Il convient d'écartier ces noms et de s'en tenir à ceux que le temps a mis à l'abri des variations de l'opinion publique.

» Enfin, pour conserver leur caractère et leur prix, ces sortes d'hommages ne doivent pas être prodigués, et il faut les réservier aux hommes qui se recommandent par de réels et incontestables services.

» Un autre intérêt de pure édilité doit mettre les mêmes municipalités en garde contre les noms propres, alors surtout que ces noms doivent prendre la place d'anciennes dénominations. Les changements présentent toujours, en cette matière, plus d'inconvénients que d'avantages, et les meilleures appellations sont celles qui l'usage a consacrées.

» Moins donc de nécessité absolue il convient de les conserver.

» C'est à ces règles, monsieur, le préfet, que l'administration supérieure s'est toujours attachée, et je suis, en ce qui me concerne, résolu à ne point m'en écarter dans l'examen des propositions qui me seraient soumises.

» En vous les rappelant, monsieur le préfet, mon but est de vous mettre en même d'y ramener les municipalités qui les perdraient de vue; vous agirez près d'elles par voie de conseils, et, au besoin, vous vous dispenserez de me soumettre les projets qui ne seraient pas

conçus dans un sens conforme aux présentes instructions.

» Recevez, etc.  
» Le vice-président du conseil ministre de l'intérieur,

» BUFFET.

Cette circulaire nous paraît dictée par une pensée très sage; les abus et les inconveniences qu'elle signale se retrouvent un peu partout.

Nous approuvons fort cette recommandation de ne jamais donner aux rues les noms d'hommes vivants; ceux qui ne méritent pas un tel honneur sont ridiculisés; ceux qui en sont dignes ne peuvent que souffrir dans leur modestie: les justes éloges sont un parfum qu'il faut réséver pour embaumer les morts.

Mais la circulaire ministérielle vient trop tard; le mal est fait.

A Roubaix, par exemple, la précédente administration a cru devoir révolutionner les noms des rues, et si les paroissiens ont été très heureux pour certaines dénominations, ils ont eu aussi des choix fort étranges. Leur idée de changer, par exemple, la rue de la Croix en rue Delacroix a dû leur sembler très-drole, puisqu'elle devait froisser tous ceux qui vénéraient encore le symbole du christianisme; au fond, elle n'était que mesquine et prétait à rire. Maintenant que toutes ces dénominations existent, nous ne saurons conseiller de les changer encore. Nous demandons seulement qu'on suive à l'avenir les excellents conseils de M. le ministre de l'intérieur.

A. R.

## CHRONIQUE

On prétend que dans le conseil des ministres qui sera tenu aujourd'hui à l'Elysée, on s'occupera de l'incident relatif à la conduite du maire d'Ajaccio. Il pourrait se faire aussi, dit le Moniteur, que l'article récent des Débats, relatif à la situation respective des membres du cabinet donna lieu à une discussion.

Le baron de Ring, premier secrétaire de l'ambassade de France à Vienne, et le vicomte Martin du Nord, troisième secrétaire de la même ambassade, viennent de quitter Vienne en vertu d'un congé.

La souscription aux obligations des Tramways de Paris, réseaux sud (cession Erlanger), ouverte à la Société des Dépôts, a été couverte six fois.

Un archéologue Suédois, M. Carlo Landberg, qui explore à présent les contrées du Liban, vient de faire deux découvertes d'une certaine importance pour l'histoire fort peu connue de la civilisation phénicienne. Il a trouvé l'ambre jaune à l'état naturel, dans une ancienne mine à Djeba, à quatre heures de chemin de Sidon. L'ambre se trouve dans une couche de marne. Il est donc prouvé que les Phéniciens exportaient l'ambre et n'allaien pas, comme on l'a cru, le chercher dans les autres pays.

M. Landberg a également trouvé dans une grotte du Liban, de grandes masses de scories de fer, ce qui indique que les Phéniciens ont travaillé le fer chez eux.

On annonce la mort de M. Migne, qui a succombé samedi dernier, à Paris. Ses obsèques ont été célébrées aujourd'hui, mardi, à l'église Saint-Pierre de Montrouge, sa paroisse.

Jacques-Paul Migne était né à Saint-Flour (Cantal) le 23 octobre 1800; il fit ses études de théologie à Orléans, et professa quelque temps la classe de quatrième au collège de Châteaudun: ordonné prêtre en 1834, il fut envoyé comme curé au bourg de Puisieux. quelques démolés avec Mgr Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, et finit démettre de sa cure, et ce fut en 1833 qu'il vint à Paris, où il fonda le journal l'Univers, qu'il céda trois ans plus tard. Alors il s'occupa d'établir une imprimerie catholique au Petit-Mont-

cerné à M. R. Aymonier, pour son dictionnaire français cambodgien. M. Aristide Marc, auteur d'un essai sur le mal-gache a obtenu à titre d'encouragement, une somme de 500 francs.</p